

Le Ministre

Paris, le 3 février 2005

Mesdames et Messieurs,

Au moment où le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'École va être débattu au Parlement, il m'apparaît essentiel de m'adresser à vous, principaux responsables de l'Éducation nationale, pour vous présenter les grandes lignes de ce projet. Je le fais de façon directe car je crois que ce projet mérite d'être analysé personnellement par chacune et chacun d'entre vous, pour que vous puissiez juger par vous-mêmes de son contenu.

Depuis la loi de 1989, notre système éducatif a fait face à de profondes évolutions. Il est temps de proposer à la Nation un projet scolaire qui soit fondateur d'un nouveau contrat entre les Français et leur École .

Vous qui, au quotidien, êtes au cœur de l'action éducative, vous connaissez mieux que quiconque la situation. Environ 150 000 jeunes quittent, chaque année, le système éducatif sans avoir acquis une véritable qualification. Une proportion encore trop importante d'élèves entrent en classe de 6^e sans maîtriser les apprentissages fondamentaux tant en lecture et en écriture, qu'en mathématiques. Enfin, la connaissance des langues étrangères reste insuffisante au regard des exigences qui s'imposent dans l'Europe de demain.

Certes, ce constat ne doit pas masquer les progrès et les réussites qui ont marqué le système éducatif au cours de ces dernières années, notamment dans le domaine de la démocratisation des savoirs. Ces progrès, ces réussites, c'est à la mobilisation de tout le personnel de l'Éducation nationale que nous les devons. Pour autant, observateurs, familles, acteurs de l'Éducation aboutissent tous aujourd'hui à la même conclusion : il faut encore progresser pour que l'École remplisse mieux sa mission à l'avenir.

J'ai engagé la réflexion avec tous les partenaires de notre système éducatif dans une démarche d'ouverture et de large consultation. Les travaux de la commission présidée par Claude Thélot ont permis d'établir un diagnostic partagé et de définir des orientations qui ont largement inspiré le Gouvernement. Durant près de deux mois, j'ai reçu et travaillé avec l'ensemble des syndicats et associations de parents d'élèves. Sur cette question si sensible et si essentielle de l'École , je me suis attaché à définir un projet précis et innovant. Parce que notre École est le fruit d'une longue histoire, j'ai écarté les solutions les plus dogmatiques et les plus brutales pour privilégier l'expérience du terrain.

Il revient maintenant au Parlement de fixer un nouveau cap à la politique éducative de la Nation. Je lui propose une réforme qui va, au quotidien, changer progressivement mais réellement notre l'École .

Une volonté claire guide cette réforme : assurer un parcours de réussite à tous les élèves. Nous devons poursuivre l'élévation du niveau culturel et de formation de notre jeunesse. C'est pourquoi nous nous fixons un nouvel horizon : conduire 50 % d'une classe d'âge vers un diplôme de l'enseignement supérieur. Ce chiffre est comparable à celui fixé par les principaux pays membres de l'OCDE. Il va de pair avec un double objectif : offrir une qualification à 100 % des jeunes français et atteindre le seuil des 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat.

Pour y parvenir, il faut redéfinir les priorités et l'organisation de notre système éducatif.

Au cœur de la scolarité obligatoire, le projet propose d'instaurer un socle de connaissances et compétences fondamentales qui devront être maîtrisées par tous les élèves. Ce socle répond à une exigence de qualité et de justice sociale. Son acquisition sera régulièrement évaluée et sera validée par le diplôme national du brevet.

La définition d'un socle de connaissances et de compétences indispensables donne une ambition nouvelle à l'école obligatoire en l'engageant sur la transmission effective des savoirs fondamentaux dus à tous les élèves. Ce socle n'est pas pour autant exclusif. Toutes les matières ont et continueront d'avoir leur importance pour élever et enrichir la formation de nos enfants. Le caractère obligatoire des enseignements actuels sera donc intégralement maintenu. Le socle, ça n'est pas ce que l'on peut apprendre à l'École ; c'est ce que l'on ne peut pas ne pas savoir à la fin de la scolarité obligatoire.

Pour lutter contre l'échec scolaire, qui touche principalement les élèves issus des milieux les moins favorisés, il faut mettre en place des pratiques pédagogiques à la fois plus personnalisées et plus réactives. C'est l'objet du contrat Individuel de réussite éducative qui permettra aux élèves, en fonction de leurs besoins, de bénéficier de trois heures de soutien par semaine. Je sais que beaucoup d'entre vous mettent déjà en œuvre des formules de soutien de ce type. Notre objectif est de structurer et d'amplifier sur le plan national cette politique. Par ailleurs, dans le souci de promouvoir une véritable égalité des chances, le nombre de bourses au mérite affectées sur critères sociaux sera multiplié par trois.

La réorganisation des filières au lycée conduira à renforcer l'attractivité et le caractère spécifique de chaque série. Par ailleurs, la modernisation du baccalauréat permettra de limiter le nombre d'épreuves terminales tout en garantissant la valeur nationale du diplôme à laquelle je suis particulièrement attaché. Le troisième trimestre de terminale devrait ainsi ne plus être aussi réduit par les impératifs d'organisation du baccalauréat.

Pour que l'École puisse répondre aux défis du monde contemporain, le projet propose des mesures ambitieuses en faveur de l'apprentissage des langues étrangères et de l'usage maîtrisé des technologies de l'information et de la communication.

Enfin, parce qu'il est temps de dire avec force que l'insertion réussie des jeunes dans la vie active est l'une des missions de l'École, une sensibilisation aux métiers sera progressivement proposée à tous les élèves et une clarification des voies professionnelles et technologiques les rendra à la fois plus attractives et plus lisibles.

Pour renforcer la responsabilité et l'efficacité du système éducatif, je veux affirmer l'autorité des enseignants et des chefs d'établissement, resserrer les liens avec les parents d'élèves, mieux organiser le fonctionnement des établissements. Face à la dérive de certains élèves qui est source de troubles dans les classes et de violence, le projet prévoit de multiplier par cinq le nombre de dispositifs relais et d'améliorer l'encadrement des élèves en renforçant la présence d'adultes dans les établissements.

La modernisation de l'École ne peut se concevoir sans une action déterminée en faveur de l'exercice du métier et de la formation des enseignants. En affirmant le principe de la liberté pédagogique, corollaire d'une véritable responsabilité, en renforçant le lien entre les IUFM et l'Université, en garantissant le caractère professionnel de la formation à travers un cahier des charges national, en ouvrant un nouveau droit à la formation continue sur projet personnel, nous voulons que l'engagement des enseignants dans leur profession puisse être, demain comme hier, en accord avec la tradition du service public. Nous prévoyons 150 000 recrutements d'enseignants sur cinq ans.

Telles sont les principales mesures envisagées par le projet de loi d'orientation. Vous trouverez ci-joint un ensemble de fiches thématiques qui précisent ce projet point par point.

C'est avec vous, avec tous les membres de la communauté éducative, pour les élèves et leurs familles, que nous entendons développer ce projet.

L'amélioration constante du service public que nous avons à cœur de mettre en œuvre ne s'accommode ni de l'immobilisme, ni d'un débat réducteur sur les seuls moyens. Il nous faut au contraire assurer le changement progressif pour que la justice et l'efficacité soient également servis par notre École et que l'Éducation nationale réponde encore et toujours à la demande des Français.



Handwritten signature of François Fillon, consisting of a stylized 'F' followed by a series of loops and a horizontal line at the end.

François Fillon

SOMMAIRE DES FICHES THÉMATIQUES

[Fiche n°01](#) Un socle pour tous

[Fiche n°02](#) Personnaliser les parcours et les apprentissages tout au long de la scolarité obligatoire

[Fiche n°03](#) Le contrat individuel de réussite éducative

[Fiche n°04](#) La place de la pédagogie dans l'établissement

[Fiche n°05](#) Assurer le remplacement des enseignants

[Fiche n°06](#) Assurer aux jeunes Français la maîtrise des langues étrangères

[Fiche n°07](#) L'École à l'heure du numérique

[Fiche n°08](#) Dès mai 2006, un brevet valorisé, obligatoire et national

[Fiche n°09](#) 2007, un baccalauréat modernisé

[Fiche n°10](#) Promouvoir la voie professionnelle

[Fiche n°11](#) Rénover les voies générales et technologiques du lycée

[Fiche n°12](#) Valoriser le mérite

[Fiche n°13](#) Une éducation véritablement concertée avec les parents

[Fiche n°14](#) Agir pour l'égalité entre les filles et les garçons

[Fiche n°15](#) Combattre la violence scolaire

[Fiche n°16](#) Scolariser les élèves handicapés et promouvoir la santé scolaire

[Fiche n°17](#) Rénover la formation initiale et continue des enseignants

[Fiche n°18](#) Programmer le recrutement des enseignants

Pour accéder à l'ensemble des fiches, [cliquez ici](#)